

# Réunion du conseil municipal

*du mercredi 10 avril 2019*

*Le dix avril deux mille dix-neuf à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à Mauroux.*

*Etaient présents :*

*Mesdames DANIELIAN, DIAS, MAISONNEUVE et MARY.*

*Messieurs BOUCHER, JOUANNIC, KODDEN et XUEREB.*

*Excusés :*

*Madame LUCAS (pouvoir à Charlette MARY)*

*Messieurs ANSELMI, DAVID, DELORD (pouvoir à JP JOUANNIC) et KLODSINSKI (pouvoir à JP BOUCHER)*

*Absents :*

*Madame BARTEL*

*Monsieur LABORIE*

*En présence de Mme MOZ*

## **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2019 :**

Approuvé à l'unanimité

## **Approbation du compte administratif 2018 :**

Il est rappelé les grandes lignes du compte administratif 2018.

La gestion saine et suivie du budget de fonctionnement a permis de dégager une économie de 76058,08 € réinjectée dans le budget prévisionnel 2019.

En 2018, treize opérations d'investissement pour un montant de 129 660 ,80 € ont été complètement autofinancées sans faire appel à un emprunt.

Le compte administratif 2018 est approuvé à l'unanimité (sauf par le Maire qui ne doit pas participer au vote)

### **Approbation de l'affectation des résultats 2018 :**

L'excédent du résultat de fonctionnement reporté est de 158 226,39 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération d'affectation des résultats.

### **Approbation du budget prévisionnel 2019 :**

Le budget prévisionnel de fonctionnement s'élève à 608 104,39 € dont 158 226 ,39 € de recettes dues au report de l'exercice 2018.

Cette année, l'emprunt à court terme contracté lors des travaux de mises aux normes de l'école pour un montant de 100 000 € va être remboursé dans sa totalité sans restriction particulière. Il est rappelé que ces emprunts à court terme sont dus au fait qu'il y a un décalage entre le paiement des entreprises ayant réalisé les travaux et le paiement des subventions.

Le budget d'investissement prévoit dix opérations pour un montant de 59 834 €.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

### **Détermination des taux d'imposition :**

Compte tenu de la situation financière de la commune et pour la sixième année consécutive, le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Adopté à l'unanimité.

### **Remplacement des ampoules au mercure sur la D4**

Afin de dégager des économies d'énergie, il est proposé de remplacer toutes les ampoules au mercure de l'éclairage public sur la D4 pour un montant de 840 € TTC

Adopté à l'unanimité

*La séance est levée à 22h00*